



Commune de Barberaz  
Savoie

**COMPTE-RENDU SIMPLIFIE**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 27 septembre 2023**  
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le 27 septembre 2023** à vingt heures, **le Conseil municipal de Barberaz**, dûment convoqué le 21 septembre 2023, **s'est réuni en mairie** sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

**18 Présents** : A. BOIX-NEVEU - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD  
M. LE CHENE - G. MUGNIERY - P. DUPUIS - N. LAURENT - K. MAUVILLY-GRATON - J. PEROT  
JM. PRINCE - Y. ROTA-BULO B. MOLLARD - S. SELLERI - D. DUBONNET - Y. FETAZ – B. DE RIVAZ  
N. LAUMONNIER

**7 Excusés** :

F. MAUDUIT donne pouvoir à A. BOIX-NEVEU  
D. GODDARD donne pouvoir à JP. COUDURIER  
A. MAENNER donne pouvoir à B. MOLLARD  
JP TISSINIE donne pouvoir à G. MUGNIERY  
MF. PICHAT donne pouvoir à J. PEROT  
G. MONGELLAZ donne pouvoir à Y. FETAZ  
P. MAULET donne pouvoir à N. LAUMONNIER

**2 Absents** : N. PRIME et AC. THIEBAUD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal - **VOTE A L'UNANIMITE**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

1	<p><i>Actualisation du règlement intérieur de la crèche les p'tits loups</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche « les P'tits Loups » présenté en séance,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer toutes pièces s'y rapportant.</b></li> </ul>
2	<p><i>Reconduction subvention à l'AMEJ pour le CLAS</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ACTE le maintien du dispositif CLAS sur la commune pour l'année scolaire 2023/2024,</b></li> <li>• <b>APPROUVE le versement d'une subvention de 6200 € à l'AMEJ pour maintenir ce dernier, avec un acompte de 30% versé en novembre 2023 et le solde en juillet 2024 sur présentation d'un rapport qualitatif et financier,</b></li> <li>• <b>DIT que les crédits nécessaires pour 2023 sont inscrits au BP 2023 et que ceux pour 2024 au BP 2024.</b></li> </ul>

3	<p><i>Forfait mobilités durables – actualisation des modalités de versement</i></p> <p><b>22 votes pour et 3 votes contre (Y. Fétaz, D. Dubonnet, B. De Rivaz)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PREND EN COMPTE les nouvelles modalités du forfait mobilités durables au bénéfice des agents de la commune de Barberaz,</b></li> <li>• <b>INSCRIT au budget les crédits correspondants.</b></li> </ul>
4	<p><i>Adhésion à la convention avec le CDG73 - mission de médiation préalable obligatoire</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE la convention présentée en séance,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le Cdg73.</b></li> </ul>
5	<p><i>Désignation d'un référent déontologue pour les élus et adhésion à la mission mise en place par le CDG73</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue élu, le référent déontologue élu du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a été désigné par le Cdg73 afin d'exercer cette mission pour les élus des collectivités et établissements publics de la Savoie qui en font la demande,</b></li> <li>• <b>APPROUVE la convention d'adhésion, avec le Cdg73, à la mission référent déontologue pour les élus qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable pour une durée d'un an, par reconduction tacite dans la limite de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion.</b></li> </ul>
6	<p><i>Convention cadre relative à la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE la convention-cadre susvisée,</b></li> <li>• <b>AUTORISE le Maire à signer la convention-cadre relative à la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement et les avenants y afférents.</b></li> </ul>
7	<p><i>Mandat spécial – retrait de la délibération 23-05-33 du 10 mai 2023</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>RETIRE la délibération D23-05-33 du 10 mai 2023 pour ce qui concerne le remboursement des frais engagés dans le cadre du CEDIS.</b></li> <li>• <b>ACCORDE le remboursement les frais engagés pour les Assises de l'APVF et du Congrès des maires.</b></li> </ul>

8	<p><i>Fixation des tarifs des droits de place, des salles, déchets verts et encombrants</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FIXE les tarifs des droits d'occupation du domaine public, des salles communales et de l'enlèvement des encombrants et déchets verts tels que détaillés en séance, à compter du 1er octobre 2023.</b></li> </ul>
9	<p><i>Attribution des subventions aux associations du champ social et général</i></p> <p><b>22 votes pour, 2 abstentions (D. Dubonnet et B. De Rivaz) et 1 vote contre (G. Mongellaz)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau présenté en séance, au titre de l'année 2023,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 7 850 €,</b></li> <li>• <b>DIT que les crédits afférents sont prévus au budget 2023,</b></li> <li>• <b>AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents référents à cette décision.</b></li> </ul>
10	<p><i>Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation</i></p> <p><b>21 votes pour et 4 votes contre (Y. Fétaz, G. Mongellaz, D. Dubonnet, B. De Rivaz)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DECIDE de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés,</b></li> <li>• <b>CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.</b></li> </ul>
11	<p><i>Tableau des emplois : créations et suppressions de postes</i></p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SUPPRIME l'emploi permanent d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/10/2023,</b></li> <li>• <b>CREE l'emploi permanent d'agent social à temps complet à compter du 01/10/2023,</b></li> <li>• <b>CREE l'emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/10/2023,</b></li> <li>• <b>SUPPRIME les emplois permanents au service Enfance jeunesse à compter du 01/10/2023</b></li> <li>• <b>CREE les emplois permanents au service Enfance jeunesse à compter du 01/10/2023</b></li> <li>• <b>CREE l'emploi non permanent, d'accroissement temporaire d'activité, pour le service technique à compter du 01/10/2023.</b></li> <li>• <b>CREE les deux emplois non permanent, d'accroissement temporaire d'activité, pour le service Enfance-jeunesse du 18/09/2023 au 06/07/2024,</b></li> <li>• <b>IMPUTE ET INSCRIT les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la commune.</b></li> </ul>

12	<p>Mise en place d'une convention Commune/CCAS</p> <p><b>Unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APROUVE</b> la convention présentée en séance.</li><li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la convention annexée avec le CCAS et la commune de Barberaz avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.</li><li>• <b>DONNE</b> tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.</li></ul>
13	<p>Rapport d'activités 2022 de Grand Chambéry</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>EMET un avis favorable à l'unanimité sur le rapport d'activité 2022 de Grand Chambéry.</b></li></ul>

—  
Le Maire,

  
Arthur BOIX-NEVEU

